Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502586-20251125-535_25112025-DE

delib 535-25112025

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 Novembre 2025 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 17/11/2025
Date de la publication : 17/11/2025
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/12/2025

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – Mme BLAIRE Martine
ABSENTS EXCUSÉS : M. GUILBERT Pierre-Olivier ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie
SECRETAIRE : M. HAMON Emmanuel

3. DEVIS DE L'ENTREPRISE « ALGAFLEX » POUR LA RÉPARATION DE LA CLOISON MOBILE DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe que la cloison mobile ayant un problème au niveau de la porte, un devis a été demandé à l'entreprise « Algaflex » qui avait installé celle-ci lors des travaux de la mairie et de la salle communale. Ce problème n'entre pas dans la garantie décennale.

Le devis se présente comme suit :

Désignation	***Montant HT***	***Montant TTC***
Révision du mur mobile Mise en jeu du panneau porte ; Fourniture et mise en place sur le chant du panneau porte d'un doigt d'ancrage et d'une douille au sol ; Remplacement du joint V arraché sur le panneau porte ; Contrôle des axes de manœuvre/goupilles/joints sur l'ensemble des panneaux et remplacement si nécessaire ; Nettoyage et graissage du rail ; Déplacement.	1 800 €	2 160 €
	Total HT :	1 800 €
	TVA :	360 €
	TOTAL TTC :	**2 160 €**

delib 535-25112025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502586-20251125-535_25112025-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise « Algaflex » pour un montant de 1 800 € HT (soit 2 160 € TTC) ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis désigné ci-dessus.

Le Maire,
Rémi COUET



Le secrétaire de séance,
Emmanuel HAMON

